

BIEN-ÊTRE MENTAL – SERVICES DE SOUTIEN IMMÉDIAT ET D’ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE – RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITÉS POUR LE PROGRAMME

Numéro de l’ICD et année financière : HC-P117 (2024-2025)

NOTE : Ce document présente les exigences en matière de rapports pour l’ICD no HC-P117. Le cas échéant, les modèles de rapport, les guides et les outils de collecte de données qui vous aideront à respecter vos exigences en matière de rapports vous seront fournis par votre bureau régional. Veuillez communiquer avec votre [bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n’avez pas reçu de copie des documents, ou si vous avez des questions ou besoin d’aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Le rapport annuel des services de soutien immédiat et d’assistance téléphonique présentera les informations indiquées dans le ***modèle de rapport final des services de soutien immédiat et d’assistance téléphonique*** qui est disponible par le biais du bureau national ou régional.

Le modèle dûment rempli doit être envoyé à l’adresse de contact du ministre indiquée dans l’entente de financement, ou tel qu’identifié par la DGSPNI-SAC auprès du bureau régional ou national.